29 JUIN 2023 23 JUIN 2023

Wallonie service public SPW

Date :


**Collège communal de et à Ouffet**
**c/o Administration communale**
Rue du Village 3
4590 OUFFET

*Nos références : **10009484/NDA.vla** (à rappeler dans toute correspondance)*

| 1 | ► | 2 | ► | 3 | ► | 4 | ► | 5 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Réception de la demande | | Demande de renseignements complémentaires | | Décision sur la complétude et la recevabilité | | Examen et Rapport de synthèse | | Décision sur la demande |

▲

**RECOMMANDÉ AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION**

**Objet :** Demande de permis unique
**Demande complète et recevable. Communication à la Commune.**

| **Résumé de la demande :** | |
|---|---|
| ***de*** | - MASSART BUTCHER SHOP SPRL<br>Rue de Louveigné 14 à 4052 CHAUDFONTAINE |
| ***pour le projet*** | - construire et exploiter un atelier de découpe de viandes et un atelier de charcuteries.<br>- dont le n° de dossier est **10009484**<br>- de classe 2 |
| ***pour l'établissement*** | - Atelier découpe de viandes et atelier de charcuteries - Massart Butcher shop<br>Pelé Bois à 4590 OUFFET<br>- dont le n° public est **10106110** |

www.wallonie.be
N° vert : 1718 (informations générales)

Mesdames, Messieurs les Membres du Collège communal,

La demande de permis unique définie en objet est jugée **complète et recevable**.

- **Quels sont les premiers éléments d'analyse de la demande ?**

Lors de l'analyse relative au caractère complet et recevable de la demande, il a été procédé à l'examen des incidences probables du projet sur l'environnement.

Au vu du descriptif des activités, dépôts et installations et des mesures prévues dans le projet, il ressort que les incidences environnementales y relatives ne doivent pas être considérées comme ayant un impact notable pour les motifs suivants :

La demande, dont le formulaire fait office de notice d'évaluation des incidences sur l'environnement, doit permettre d'identifier, de décrire et d'évaluer de manière appropriée les effets directs et indirects, à court et à moyen terme, de l'implantation et de la mise en œuvre du projet sur l'homme, la faune et la flore, le sol, l'eau, l'air, le climat et le paysage, les biens matériels et le patrimoine culturel ainsi que sur l'interaction entre ces facteurs.

**À l'examen du dossier de demande, il est relevé que les objectifs de la demande sont :**

- aménager et exploiter un atelier pour la transformation de la viande et charcuterie;
- un stockage de denrées alimentaire, une installation frigorifique ;

**et que les principaux impacts environnementaux liés au projet concernent les émissions atmosphérique, sonores, rejet des eaux ;**

Au vu du descriptif des activités, dépôts et installations et des mesures prises par l'exploitant ou prévues dans son projet, l'ensemble de ces incidences ne doit pas être considéré comme ayant un impact notable.

En ce qui concerne les autres compartiments de l'environnement, le projet engendre des nuisances pouvant être qualifiées de nulles ou mineures.

D'autre part, il n'y a pas lieu de craindre d'effets cumulatifs avec des projets voisins de même nature.

La notice d'évaluation des incidences, les plans et les autres documents constitutifs du dossier synthétisent suffisamment les principaux paramètres écologiques du projet sur l'environnement. La population intéressée recevra dès lors l'information qu'elle est en droit d'attendre et l'autorité appelée à statuer est suffisamment éclairée sur les incidences possibles du projet sur l'environnement.

Le projet ne doit donc pas être soumis à évaluation complète des incidences et une étude d'incidences sur l'environnement n'est pas nécessaire.

- **Quelle est la suite de la procédure ?**

Le fonctionnaire technique et le fonctionnaire délégué sont l'autorité compétente pour statuer sur cette demande.

Les délais de la procédure sont ceux des établissements de classe 2.

L'enquête publique – d'une durée de 15 jours – sera réalisée sur le territoire de :

| | |
|---|---|
| **Commune :** | Commune d'Ouffet |
| **Raison :** | Commune de dépôt |

www.wallonie.be
N° vert : 1718 (informations générales)